

**SYNDICAT DES  
MEDECINS ANESTHESISTES-REANIMATEURS  
NON UNIVERSITAIRES**

**<http://www.smarnu.org>**

(membre de la Confédération des Praticiens Hospitaliers)

<b>COMMUNIQUÉ DE PRESSE</b>
-----------------------------

Ce 28 novembre 2011

**Le scandale des RTT des praticiens hospitalier n'est que l'arbre qui cache la forêt !**

Si certains s'évertuent à faire porter le chapeau du CET et les RTT des praticiens hospitaliers sur les 35 heures, la suppression des 35 heures ne supprimerait pas la problématique.

En effet les praticiens hospitaliers fortement impliqués dans la permanence des soins et qui travaillent bien plus que 48h par semaine **devraient bénéficier théoriquement de 3 fois plus de RTT.**

Ainsi en supprimant les 35 heures, les praticiens hospitaliers devraient tout de même bénéficier de deux fois plus de RTT que ceux attribués actuellement !

**Les heures supplémentaires ne sont payés qu'au delà de 48h de travail hebdomadaire** (temps de travail additionnel).

Or les praticiens doivent aussi se battre au quotidien (réclamation, procès) pour faire reconnaître leurs heures supplémentaires comme telles et bénéficier de la loi TEPA.

Ainsi, considérés comme des sous-travailleurs, nous ne bénéficions que du tiers de nos RTT et sommes floués sur nos heures supplémentaires.

Dans ce contexte le désir du ministre de signer des accords cadres avec les syndicats médicaux ne semble qu'une mascarade politique. **En effet, en plus de se contenter d'aligner des grands principes, les accords cadres cachent des mesures visant à exploiter encore plus les praticiens** (division de la nuit en 3 plages afin d'imposer le travail le lendemain d'une nuit de garde).

Si en 2008 certains syndicats médicaux ne s'étaient pas empressés de signer le paiement de 50% des RTT (imposables !) sans exiger de régler les problèmes de fond nous n'en serions pas là !

**Nous n'accepterons pas que l'on règle les problèmes de démographie médicale par l'esclavagisme des médecins hospitaliers et appelons les praticiens hospitaliers à faire reconnaître leurs heures supplémentaires comme telles auprès des centres des impôts !**

Pour le SMARNU  
Dr ANDRIAMIFIDY Louison  
président du SMARNU  
mail : [anlou84@yahoo.fr](mailto:anlou84@yahoo.fr)  
tel:0662595505